

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur Belge
après dépôt de l'acte au greffe**

04105597

U / -07-2004

Greffe



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : PERIM**Forme juridique :** Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Avenue Jules Du Jardin, 2 - 1150 Bruxelles**N° d'entreprise :** 451.696.930**Objet de l'acte :** MODIFICATIONS STATUTAIRES EN VUE DE L'ADAPTATION AU CODE DES SOCIETES**Texte :**

Il résulte d'un procès-verbal clôturé par le notaire Michel **CORNELIS**, à Anderlecht, le vingt-neuf juin 2004, "Enregistré trois rôles un renvoi au 1er bureau de l'Enregistrement d'Anderlecht le 2 juillet 2004 vol. 34 fol. 92 case 5 Reçu: vingt-cinq euros (25 €) L'inspecteur Principal a.i. (s) R. DE HAES" que l'assemblée générale extraordinaire de la société a pris les résolutions suivantes :

- 1- Suppression de la valeur nominale des parts sociales.
- 2- Conversion du capital social en euros, soit dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18.592,01 €), arrondi à dix-huit mille cinq cent nonante-deux (18.592) euros.
- 3- Modification du mode de convocation aux assemblées générales pour le rendre conforme au code des sociétés.
- 4- Insertion dans les statuts de la possibilité de prorogation des assemblées générales annuelles et extraordinaires.
- 5- Insertion dans les statuts du recours à la procédure écrite simplifiée pour les assemblées générales à condition que ce soit prévu dans la convocation et que les décisions qui en ressortent soient prises à l'unanimité.
- 6- Coordination des statuts, et notamment suite aux résolutions prises.

Pour extrait analytique.

Michel Cornelis, notaire.

Déposé: expédition du procès-verbal et statuts coordonnés.